



Batisse mitoyenne en ruine

Par **aline1965**, le **07/07/2011** à **15:22**

Bonjour, je possède une batisse qui tombe en ruine, du fait qu'elle est dangereuse pour autrui, je dois la faire tomber seulement voilà, celle-ci fait partie d'une maison vendu à l'époque en 2 parties, l'autre moitié appartient à mon voisin, la sienne est en bonne état générale, il a un locataire. bref, pour vous dire qu'il y a mitoyenneté avec un mur et bien sur la toiture en fait partie. je suis dans l'impasse pour la destruction vers qui je pourrai m'adresser. de plus si il y a démolition, je ne suis pas sur que ce mur mitoyen à l'air libre puisse résister aux intempéries. Qui doit faire les travaux de remise en état.rncordialement

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **15:28**

Il vous appartient de prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires pour protéger le dit mur et la toiture afin que la démolition de votre partie ne génère aucun problème sur l'autre partie (même si ça vous coute très cher)rnSi ce n'est pas, techniquement, possible, vous devrez rénover, consolider, quel qu'en soit le coût

Par **cocotte1003**, le **07/07/2011** à **20:15**

Bonjour, il est tout à fait possible de désolidariser une grange d'une habitation, de faire faire un crépis sur le mur extérieur et de placer des cheneaux. Il existe des entrepriss qui se charge de ce travail assez impressionnant, puis de prendre un maçon pour le crépis, un charpentier pour les cheneaux et il ne nous a pas fallu de ermis et d'autorisation pour cela mais penser à faire couper le circulation si vous etes en bord de route, cordialement